

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026

Le six juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Stéphane BOULAHBAS ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Guillaume GEORGE ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Emmanuelle BRACCO ; Virginie JEGAT

Pouvoirs : Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Eric MOUNIER ; Raymond MICHEL à Alexis BISIAUX ; Daniel DURR à Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Emmanuelle BRACCO à Laura PARET ; Virginie JEGAT à Maud ALLIBE ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 30 juin 2026

Secrétaire : Alexis BISIAUX

2026-49 – DESIGNATION DES REFERENTS AMBROISIE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux attributions des assemblées délibérantes ;

Vu le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 et les articles D1338-1 et suivants du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°ARS 2019-10-0089 relatif à la lutte contre les espèces d'ambroisie dans le département du Rhône ;

Considérant que l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante exotique envahissante et allergisante, dont la prolifération constitue un enjeu majeur de santé publique et d'environnement ;

Considérant que les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre cette plante, notamment via la désignation de référents chargés du repérage, du signalement et de la sensibilisation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'approuver le vote à main levée concernant ces scrutins.

Constate les candidats à cette fonction :

- **Aurélien CELLIER**

Procède à l'élection.

Élection :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins :27
- bulletins nuls :0
- bulletins blancs :0
- suffrages exprimés :27

Ont obtenu :

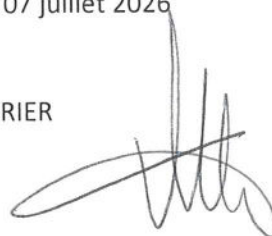
- M.Aurelien CELLIER : 27 vingt-sept voix

M. Aurélien CELLIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 juillet 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER

A black ink signature, likely of the Mayor, Magalie VEYRIER, written over the text.

Le secrétaire de séance,
Alexis BISIAUX

A blue ink signature, likely of the Secretary of the session, Alexis BISIAUX, written over the text.